



**Extrait du registre des délibérations  
Réunion du 16 novembre 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le seize novembre à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le vingt septembre 2021.

Etaient présents :

Elue communautaire : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA  
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT  
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

**N° 2021-17**

**OBJET : MISE EN PLACE DE LA BILLETTERIE SOCOOP / SO  
TICKET**

En raison de la complexité de notre billetterie actuelle, nous souhaitons changer de prestataire de billetterie numérique, et nous avons sélectionné le prestataire SoCoop, qui travaille déjà avec des nombreuses salles de concert et qui semble être plus adapté à notre activité.

La mise en place de ce contrat est détaillée comme suit :

- la souscription de la billetterie SoTicket :
  - les frais de mise en service de la plateforme : 800 € HT
  - la redevance annuelle avec engagement de 3 ans : 2.5% HT
  - la prise de participation à SoCoop, soit un montant de 1000 € à verser pour l'entrée au capital SoCoop sous forme de 20 parts sociales à 50€ qui seront récupérées lors de notre sortie
  
- la solution Supersoniks pour les équipements et leur configuration :
  - mise en service PayGreen : 90 € HT
  - 1 scanner avec extension de garantie : 829 € HT
  - Configuration imprimante existante : 150 € HT
  - Atelier formulaire d'inscription : 150 € HT
  - Importation de données : 350 € HT
  - Connecteur SIBIL : gratuit
  - Formation : 750 € HT / jour + frais de déplacements depuis Tours
  
- La souscription à PayGreen en contrat sans VAD pour les paiements en ligne dont la commission par transaction est de 0.65% + 0,10 € HT par transaction. Les paiements en ligne de la billetterie sont consignés dans un compte tiers PayGreen qui précédera à leur versement tous les 15 jours

Après entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** l'adhésion de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au Groupe SoCoop

**NOMME** la Directrice comme représentante de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au sein de ce groupe ;

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à notifier par écrit la présente délibération au groupe SoCoop.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 5

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 17 Novembre 2021

La Présidente,

Alexandra REBSTOCK-PINNA

